



INTERCO  
JUSTICE

Section PAPETE – TE U'I HOU

Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco\_cfdt\_officiel

 /interco\_cfdt\_officiel

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

## DECLARATION LIMINAIRE CSA de la Cour d'appel de Papeete Du 28 mai 2025

Madame la Première Présidente,  
Monsieur le Procureur Général,

Ce premier Comité Social d'Administration de l'année 2025, qui intervient de manière tardive, doit être l'occasion d'ouvrir enfin à de nouvelles perspectives, mais surtout de confirmer un renouveau attendu par toutes et tous. Ce renouveau ne pourra advenir sans une réelle convergence entre tous les acteurs de notre juridiction : magistrats, fonctionnaires, contractuels et vacataires. C'est dans cet esprit à la fois constructif et exigeant que la section **CFDT de Papeete** intervient aujourd'hui.

### Baromètre social : une demande restée sans suite

À titre liminaire, la section **CFDT de Papeete** tient à renouveler une demande formulée lors du CSA du 3 décembre 2024, restée sans réponse : la mise en place d'un **baromètre social** au sein de notre juridiction.

Cet outil RH, indispensable, permettrait de mesurer de manière **anonyme et semestrielle** le ressenti des agents – fonctionnaires et contractuels – concernant leurs conditions de travail, leur environnement professionnel et leur rapport à l'institution. Un questionnaire structuré, incluant des sujets sensibles, permettrait de faire émerger une réalité souvent édulcorée ou méconnue, et de disposer d'indicateurs fiables pour agir. La section **CFDT de Papeete** rappelle, une fois encore, que **le bien-être au travail est directement lié à la performance et à l'attractivité** de notre juridiction. Nous réitérons donc avec insistance notre demande pour une mise en œuvre rapide de ce baromètre.

### Risques psychosociaux : le besoin d'un audit objectif

A titre principal, la section **CFDT de Papeete** s'étonne de l'évocation répétée des risques psychosociaux lors de la réunion du 27 février 2025. Leur caractère répétitif nous laisse penser qu'une situation délicate et non réglée perdure dans notre environnement professionnel. Cependant, il est important que la discussion reste centrée sur des faits objectifs et des solutions constructives. La réalisation d'un audit indépendant conduit par un intervenant extérieur serait l'une des solutions.

Il serait également pertinent d'explorer l'exemple concret de la Cour d'appel de Rennes et de sa cellule de veille sanitaire axée sur les risques psychosociaux. Cette initiative conforme à la recommandation n° 30 du conseil supérieur de la magistrature du 24 septembre 2021, illustre un fort engagement pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, en parfaite cohérence avec les orientations de notre Ministère.

Le 28 mai 2025

## **La réforme globale des métiers du greffe : attention aux effets de bord**

La **CFDT de Papeete** se félicite des évolutions de carrière récemment offertes à plusieurs agents de ce ressort : notamment les promotions d'adjoints administratifs vers le corps des greffiers, ou de greffiers vers le nouveau corps des cadres-greffiers.

Cependant, la création du corps des cadres greffiers peut avoir un impact non négligeable sur l'organisation des services et sur la répartition de la charge de travail entre les agents au sein de ce ressort. Nous appelons les chefs de cour à une **vigilance particulière quant à l'accompagnement** des agents promus, concernant leurs missions, leurs responsabilités et leur environnement de travail.

Nos élus à la CAP nationale des greffiers l'ont rappelé : « le transfert progressif des missions, encore très inégal, soulève de nombreuses interrogations et génère parfois un réel malaise chez les greffiers », qui souhaitent être davantage associés à la construction d'un collectif de travail cohérent.

### **Cadre greffier -gestion inadaptée : tolérance zéro**

Par ailleurs, nous dénonçons fermement les pratiques managériales qui tendent à concentrer l'autorité et à privilégier certaines affinités, ce qui pourrait nuire à un environnement de travail serein et propice à l'épanouissement de tous. Elle est contraire à l'intérêt collectif et à l'exigence d'équité. La section **CFDT de Papeete** reste particulièrement **vigilante** sur ce sujet et n'hésitera pas à intervenir auprès des autorités compétentes si la situation l'exige.

### **Conditions de travail dégradées à Sainte-Amélie : une alerte sanitaire ignorée**

Il est impératif de souligner les déficiences en matière de sécurité et de prévention rencontrées par nos collègues du TPI et de la cour d'appel lors de leurs interventions au tri des scellés sur le site de Sainte Amélie. Le site présentait des conditions sanitaires alarmantes, avec la détection de rongeurs (risques de leptospirose, tétanos) et une forte présence de moustiques. L'absence d'équipements de protection suffisants et une prévention inadaptée face à ces dangers ont exposé nos équipes à des situations inacceptables.

Cet épisode met en lumière une lacune regrettable en matière de médecine préventive, cruciale pour les agents dont les activités spécifiques les exposent à des risques particuliers conformément à la circulaire du secrétariat général du 26 février 2024.

Afin de garantir la sécurité de nos agents, une actualisation rigoureuse du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est indispensable, intégrant les risques inhérents aux interventions en milieu insalubres ou dégradés. Le fait que ce document clé n'ait pas été révisé depuis sa validation au CSA le 28 juin 2024 est non seulement préjudiciable à la prévention des risques, mais contrevient également directement aux dispositions de la circulaire du 31 octobre 2013 du ministère de la justice.

### **Pour une publication systématique des procès-verbaux**

Enfin, nous réitérons notre demande : **que les procès-verbaux des CSA, une fois finalisés et signés, soient publiés sur l'intranet de la juridiction.**

Il s'agit d'un **geste élémentaire de transparence**, permettant de lutter contre la désinformation, les récupérations abusives et les interprétations déformées du dialogue social.

Le **travail syndical mérite d'être reconnu** à sa juste valeur, et non confisqué ou instrumentalisé, comme cela se produit encore trop souvent.

### **La réussite d'un agent à l'examen professionnel de SA**

Nous terminerons cette déclaration, en félicitant chaleureusement une fonctionnaire de notre juridiction, qui a brillamment réussi l'examen professionnel du C en SA. Elle a su se démarquer en se classant 3<sup>ème</sup> sur 56 lauréats. Nous espérons que vous aurez à cœur de soutenir la réalisation de son poste dans le ressort de Papeete. Le résultat est parlant et les qualités professionnelles de notre jeune collègue avérées. Il serait préjudiciable à notre juridiction de perdre le bénéfice de cette réussite.

La section **CFDT de PAPEETE** réaffirme sa volonté de contribuer à un dialogue social apaisé, efficace et respectueux des personnels. Nous continuerons sans relâche à dénoncer ce qui doit l'être, à proposer ce qui est juste, et à revendiquer ce qui est dû.

**Les élu.es CFDT de la section PAPEETE – TE U'I HOU**